



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ERMONT
SAID 2EME SECTEUR
421 RUE JEAN RICHEPIN
95125 ERMONT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 09 81 672 147 267
Déclarant 2 (C) : 02 34 473 552 180
Référence de l'avis : 23 95 A157005 60
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

14 RUE DES PETITES TANNIERES

95320 ST LEU LA FORET

Numéro FIP : 950 66 10 4608508789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 95036

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impôts.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impôts.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP ERMONT
SAID 2EME SECTEUR
421 RUE JEAN RICHEPIN
BOITE POSTALE 85
95125 ERMONT CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

LAFFAIRE SEBASTIEN
OU LAFFAIRE NATHALIE
14 RUE DES PETITES TANNIERES
95320 ST LEU LA FORET

Somme qui vous est remboursée

473,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 3000 4013 040X XXXX XXX5 461

Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

59 094

Nombre de parts :

3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impôts.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 09 81 672 147 267

Déclarant 1 - Nom de naissance : LAFFAIRE

Déclarant 2 - Nom de naissance : GOGUET

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 32490	Déclar. 2 26140	Enfant(1) 0
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0	0	
Total des salaires et assimilés ²		32490	26140	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 3249	- 2614	
Salaires, pensions, rentes nets.....		29241	23526	0
Revenu brut global.....				52767
Revenu imposable.....				52767
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2248
Décote.....				- 361
Impôt avant réductions d'impôt.....				1887
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				214
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 214
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1673
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				1673
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 2146
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :				- 473
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				473
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Revenu fiscal de référence ²⁵	Déclarés	Déclar. 1	Déclar. 2	
Revenus exonérés				
Heures supplémentaires et jours RTT	Nets	5544	1486	
Heures supplémentaires et jours RTT		4990	1337	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :				
Plafond total de 2021.....		Déclar. 1 16253	Déclar. 2 16253	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		4052	4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....		= 16394	= 16394	

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	3,17%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	
Taux marginal d'imposition.....	11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	